

Le 13 février 2006

**Carolina Rinfret**  
Avocate

**Par courriel et messagerie**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
C.P. 001, Tour de la Bourse  
800 place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3928  
Télec. : (514) 289-3719  
C. élec. : Rinfret.Carolina@hydro.qc.ca

**OBJET:** Demande du Transporteur afin d'obtenir une autorisation pour déterminer les méthodes comptables et financières applicables aux demandes de déplacement d'actifs du réseau de transport par des tiers  
Votre dossier: R-3594-2005  
Notre dossier : R000196 /CR

---

Chère consœur,

Pour faire suite à la rencontre technique du 26 janvier dernier ainsi qu'à sa lettre du 10 février, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») dépose ce jour les réponses aux engagements souscrits lors de cette rencontre.

Ces réponses du Transporteur sont consignées à la pièce HQT-2, Documents 1 à 11 et déposées auprès de la Régie en version électronique. Les copies papier requises seront transmises dans les meilleurs délais. Le Transporteur a effectué une mise à jour de la Liste des pièces dont copie est également jointe à la présente.

Par ailleurs, en ce qui concerne le dépôt du projet de l'entente-cadre avec le Ministère des Transports du Québec (« MTQ ») (engagement no 9), le Transporteur tient à informer la Régie qu'en vertu d'un protocole de négociation pour l'élaboration de cette entente avec le MTQ, tout document, toute discussion ou proposition écrite lors du processus de négociation est strictement confidentiel. Malgré tous ses efforts, le Transporteur n'a pu obtenir à ce jour l'accord préalable du MTQ afin de déposer l'entente qui constitue un document de travail et qui n'est qu'une version préliminaire présentement en négociation entre les deux parties.

Le Transporteur ne peut donc déposer dans le délai fixé, ladite entente-cadre pour laquelle l'accord du MTQ n'a pas encore été obtenu. À cet effet, le Transporteur compte recevoir une réponse du MTQ au cours de la semaine prochaine et verra à informer la Régie dès réception.

Souhaitant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Carolina Rinfret

CR/oc  
p.j.